

**Université A. Mira de Béjaia**

**Faculté des sciences économiques, commerciales et des**  
**sciences de gestion**

**CONSULTATION N°19/2017**

**Chapitre 22.14 Article 02**

**Lot :** Acquisition d'ouvrages au profit de la bibliothèque de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion.

**PARTIE 02 : OFFRE TECHNIQUE**

**Décembre 2017**

## **SOMMAIRE:**

**Déclaration à souscrire :**.....

### **Chapitre I : Instructions aux soumissionnaires**

A-01- Objet de la consultation.....	
A-02- Mode de passation.....	
A-03- Soumissionnaires admis à concourir.....	
A-04- Soumissionnaires exclus de la participation à la présente consultation.....	
A-05- Vérification des capacités des soumissionnaires.....	
A-06- Fourniture et service admissible.....	
A-07- Retrait du cahier des charges.....	

### **Chapitre II : Préparation et présentation des offres**

A-08- Contenu du dossier de la consultation.....	
A-09- Montant de l'offre.....	
A-10- Délai de validité des offres.....	
A-11- Forme et signature de l'offre.....	
A-12- Présentation des offres.....	
A-13- Date et heure de dépôt des offres.....	
A-14- Offre hors délai.....	

### **Chapitre III : Ouverture des plis et évaluation des offres**

A-15- ouverture des plis par le service contractant .....	
A-16- Examen préliminaire.....	
A-17- Procédures d'évaluation des offres.....	
A-18- Méthodologie d'évaluation de l'offre technique .....	
A-19- Méthodologie d'évaluation de l'offre financière.....	
A-20- Calcule de la note globale.....	
A-21- Contact avec le service contractant.....	

### **Chapitre IV : Attribution de la consultation**

A-22- Critère d'attribution de la consultation.....	
A-23- Droit au service contractant d'accepter ou rejeter une toutes les offres.....	
A-24- Droit au soumissionnaire non retenu au recours.....	
A-25- Notification de l'attribution de la consultation.....	
A-26- Textes de référence.....	

**République Algérienne Démocratique et Populaire**  
**الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية**

Ministère de l'Enseignement Supérieur

وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

Et de la Recherche Scientifique

Université Abderrahmane – Mira- Bejaïa

Faculté des Sciences Economiques, commerciales  
des Sciences de gestion

**جامعة عبد الرحمن ميرة - بجاية-**

Et كلية العلوم الاقتصادية والتجارية و علوم التسيير

## Déclaration à souscrire

### 1/Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : **Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion.**

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public: **Professeur OUKACI Kamal, Doyen de la faculté.**

### 2/Présentation du soumissionnaire et désignation du mandataire, dans le cas d'un groupement:

Présentation du soumissionnaire (reprenre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature):

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société.....

.....

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises: Conjoint  Solidaire

Dénomination de chaque société membre du groupement :

1/.....

.....

2/.....

.....

3/.....

.....

Dénomination du groupement :.....

.....

Désignation du mandataire :.....

.....

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant : .....

.....  
.....

**3/Objet de la déclaration à souscrire :**

Objet du marché public:.....

.....

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché public :.....

.....

La présente déclaration à souscrire est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non  Oui

Dans l'affirmative :.....

Préciser les numéros des lots ainsi que leurs intitulés:.....

.....

.....

Offre de bas

Variante(s) suivante(s) (décrire les variantes sans mentionner leurs montants)

.....

.....

Prix en option(s) suivant(s) (décrire les prestations, objet des prix en options, sans mentionner leurs montants)

.....

.....

**4/Engagement du soumissionnaire :**

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public prévues dans le cahier des charges, et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte  ;

Dénomination de la société:.....

.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....

.....

.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public:.....

.....  
.....

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société:.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....  
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

.....  
.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement

Présentation des membres du groupement (Chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/Dénomination de la société:.....

.....

Adresse, n° de téléphone, n° de Fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises étrangères:.....

.....  
.....

Nom, Prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :.....

.....  
.....

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné(s), le cas échéant:

Désignation des membres	Nature des prestations
.....	.....
.....	.....
.....	.....

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix cités dans la lettre de soumission, et dans un délai de (en chiffres).....

(en lettres)....., à compter de la date d'entrée en vigueur du marché public, dans les conditions fixées dans le cahier des charges.

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres.

**5/Signature du soumissionnaire :**

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 18 Safar 1386 correspondant au 8 juin 1966 portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**6/décision du service contractant :**

La présente offre est ..... A....., le .....

Signature du représentant du service contractant :

**N.B :**

- -Cocher les cases correspondant à votre choix.
- -Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- -En cas de groupement, présenter une seule déclaration.
- -En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- -Pour chaque variante présenter une déclaration.
- -Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- -Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

## CHAPITRE II INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRE

### **Article 01 : Objet de la consultation :**

L'offre à pour objet : L'acquisition d'ouvrages au profit de la bibliothèque de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion dans le cadre de son budget de fonctionnement exercice 2017.

### **Article 02 : Mode de passation**

La présente consultation ouverte est passée en application des dispositions De l'article 41 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés Publics.

### **Article 03 : Soumissionnaires admis à concourir**

Tous les Soumissionnaires qualifiés éditeurs, diffuseurs, libraires et distributeurs, disposant de capacités financières, juridiques et réglementaires, pour l'exécution du présent cahier des charges.

### **Article 04 : Soumissionnaires exclus de la participation à la présente consultation**

En application de l'article 75 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 Portant réglementation des marchés publics. En état de faillite, de liquidation, de cessation D'activités, de règlement judiciaire ou de concordat ;

- Qui ont refusé de compléter leur offres ou qui se sont désister de l'exécution d'un marché, dans les conditions prévues aux articles 71 et 74 de présent décret.
- Qui sont en état de faillite, liquidation, de cessation d'activité, de règlement judiciaire ou de concordat ;
- Qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle ;
- Qui ne sont pas en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales ;
- Qui ne justifient pas du dépôt légal des comptes sociaux ;
- Qui ont fait une fausse déclaration ;
- Inscrits sur la liste des entreprises interdits de soumissionner aux marchés publics, prévue à l'article 89 du présent décret.
- Qui ont fait l'objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.

### **Article 05 : Vérification des capacités des soumissionnaires**

Le service contractant se réserve le droit de vérifier par n'importe quel moyen, les informations données par le soumissionnaire.

Toute inexactitude dans les informations données entraîne automatiquement le rejet de l'offre correspondante.

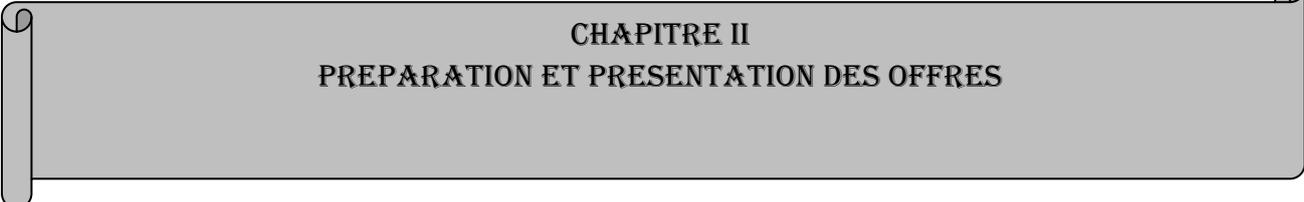
### **Article 06 : Fournitures et services admissibles**

Toutes les fournitures faisant l'objet du présent cahier des charges devront être neuves et respecter les exigences et normes nationales et internationales en vigueur.

### **Article 07 : retrait du cahier des charges**

Les entreprises intéressées par la présente consultation peuvent retirer le cahier des charges auprès de :

**Secrétariat général**  
**Faculté des sciences économiques, commerciales**  
**et des sciences de gestion**  
**-Aboudaou- Route RN n° 09 –Tichy-Béjaia.**



**CHAPITRE II**  
**PREPARATION ET PRESENTATION DES OFFRES**

### **Article 08 : Contenu du dossier de la consultation**

Le dossier de la consultation doit contenir :

#### **I. Un dossier de candidature : qui contient :**

1. Une déclaration de candidature (**renseignée, signée et cachetée**).
2. Une déclaration de probité (**renseignée, signée et cachetée**).
3. Copie de registre de commerce
4. **Extraits de rôle lié à l'activité, apuré ou échéancier**
5. Copie de la carte d'immatriculation fiscale
6. **Numéro d'identification fiscale**
7. **Copie de la carte d'immatriculation fiscale**
8. Copie de la mise à jour CASNOS –CNAS
9. Copie de RIB
10. Casier judiciaire original et en cour de validité ;

## **II. Une offre technique : qui contient :**

11. La déclaration à souscrire (**renseignée, signée et cachetée**).
12. Le cahier des charges (**renseignée, signée et cachetée**).

## **III. Une offre financière : qui contient :**

13. lettre de soumission (**renseignée, signée et cachetée**).
14. Le cahier des charges (**renseignée, signée et cachetée**).
15. Le bordereau des prix unitaires (**renseigné signé et cacheté**).
16. Le détail quantitatif et estimatif (**renseigné, signé et cacheté**).

### **Article 09: Montant de l'offre :**

Le soumissionnaire indiquera sur le bordereau des prix et sur le devis quantitatif et estimatif, joint au présent dossier, les prix unitaires et le montant total de l'offre, en hors taxes et toutes taxes comprises, des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent cahier des charges.

Les prix offerts par le soumissionnaire seront ni révisables, ni actualisables pendant toute la durée du contrat liant les deux parties et ne pourront varier sur aucun point. Une offre présentée avec une clause de révision des prix sera considérée comme une offre ne satisfaisant pas aux conditions de la consultation et sera écartée.

### **Article 10: Délai de validité des offres :**

Les offres seront valables pendant **trente (30) jours** à partir la date limite de remise des offres fixée par le service contractant. Une offre valable pour une période plus courte sera écartée par le service contractant comme non conforme aux conditions du cahier des charges.

### **Article 11 : Forme et signature de l'offre**

L'originale et les copies de l'offre composée des instructions aux soumissionnaires et des cahiers de prescriptions spéciales, seront signées par le soumissionnaire ou par une personne dûment autorisée à obliger celui-ci. Cette autorisation fera l'objet d'une procuration, écrite accompagnant l'offre. Toutes les pages de l'offre, sauf les prospectus imprimés et non modifiés, seront paraphés par le signataire.

L'offre ne contiendra aucune mention interligne, rature ou surcharge, sauf ce qui est nécessaire pour corriger les erreurs du soumissionnaire, auquel cas ces corrections seront paraphées par le ou les signataires de l'offre.

## **Article12 : Présentation des offres**

Les offres seront déposées auprès de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion « secrétariat général » à l'adresse ci-après : Université A/Mira Campus d'Aboudaou-route nationale n° :09 Tichy-BEJAIA.

Les soumissionnaires soumettront leurs offres sous une enveloppe principale scellée ne comportant aucune inscription extérieure autre que le numéro, l'objet de la consultation, le nom et l'adresse du service contractant et la mention :

### **A NE PAS OUVRIR Consultation n° 19/ 2017**

Le soumissionnaire doit répondre à l'ensemble des articles du lot.

Cette enveloppe principale abritera trois autres enveloppes scellées.

Le soumissionnaire doit répondre à l'ensemble des articles du lot.

Cette enveloppe principale abritera trois autres enveloppes scellées et cachetées.

1-La première contenant tous les documents de du dossier de candidature portant la dénomination de l'entreprise, la référence, l'objet de la consultation et la mention

**« DOSSIER DE CANDIDATURE ».**

2-La deuxième contenant tous les documents de l'offre technique portant la dénomination de l'entreprise, la référence, l'objet de la consultation et la mention

**« OFFRE TECHNIQUE ».**

3-La troisième contenant tous les documents de l'offre financière portant la dénomination de l'entreprise, la référence, l'objet de la consultation et la mention

**« OFFRE FINANCIERE ».**

Chacune des enveloppes scellées devra être identifiée en tant que telle.

Si l'enveloppe extérieure n'est pas marquée comme indiqué, le service contractant ne sera en aucun cas responsable de l'égarement ou de l'ouverture prématurée de l'offre.

## **Article13 : date et heure de dépôt des offres :**

La date de dépôt des offres est fixée au **06/12/2017 à 13 h 30.**

L'Administration a toute latitude pour prolonger le délai de remise des offres.

Dans ce cas, tous les droits et toutes les obligations de l'administration et des soumissionnaires auparavant liés au délai initial seront liés au nouveau délai.

## **Article14 : Offre hors délai**

Toute offre reçue après expiration du délai de remise des offres fixé par l'administration, comme prévu à l'article ci-dessus sera écartée.

### CHAPITRE III OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES OFFRES

#### **Article 15 : Ouverture des plis par le service contractant :**

La procédure d'ouverture des plis se déroulera en séance publique à laquelle les soumissionnaires concernés peuvent assister.

L'Ouverture des plis se fera en séance publique le dernier jour ouvrable soit le : **06/12/2017 à 14 h 00mn** (Correspondant à la date limite de dépôt des offres) à la salle de réunion de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion de l'université de Bejaia, campus Aboudaou.

Les représentants des soumissionnaires assistant à cette séance signeront une feuille d'émargement attestant leur présence. L'administration préparera une séance tenante un procès verbal de la séance d'ouverture des plis.

#### **Article 16 : Examen préliminaire**

Le service contractant examinera les offres pour vérifier si elles sont complètes, si elles contiennent des erreurs de calcul, si les garanties exigées ont été fournies, si les documents ont été correctement signés et si elles sont d'une façon générale en bon ordre.

#### **Article 17: procédure d'évaluation des offres :**

L'évaluation et la comparaison des offres se feront en deux phases sur la base des critères et de la méthodologie prévus dans le cahier des charges , Elle comportera, en première phase l'évaluation technique des offres. Les offres financières des soumissionnaires sont, en deuxième phase examinées sur la base d'un seul critère qui est : l'offre la moins-disante.

#### **EVALUATION DE L'OFFRE TECHNIQUE**

#### **Article 18 : Méthodologie d'évaluation de l'offre technique et système de notation.**

L'évaluation de l'offre technique tiendra compte de paramètres qui est, quantifié par une note.

1- délai de livraison.....05 pts

2- Montant de l'offre.....60 pts

Paramètres		Définition	Note	Calcul de la notation
N°	Intitulé			
01	Délai de livraison (en jours)	Délai proposé par le soumissionnaire afin d'achever la livraison des fournitures objet de la consultation.	05	L'offre présentant le délai le plus court aura la note maximale égale au chiffre cité ci contre, les autres offres auront la note inversement proportionnelles à la note maximale.
Note technique minimale requise			02	
02	Le montant de l'offre	Le montant de l'offre incluant tous les droits de taxes	60	L'offre la moins disante aura la note maximale, les autres auront des notes proportionnelles à celle-ci.
Note maximale			65	

- 1) les offres n'ayant pas obtenu la note technique minimale requise de **02** points seront disqualifiées.
- 2) L'offre technique est évaluée par une note comprise entre **0** et **05**.
- 3) Toute offre dont les caractéristiques techniques, ne seront pas conformes au cahier des prescriptions spéciales du cahier des charges sera **rejetée**.
- 4) En cas de non présentation de la documentation technique préparée, visée et paraphée par le soumissionnaire, l'offre du soumissionnaire sera **rejetée**.
- 5) En cas d'absence totale ou partielle de renseignement de l'état joint au cahier des charges, le soumissionnaire **perd la note** relative aux caractéristiques techniques.
- 6) Toute offre modifiant le contenu du cahier des charges, l'offre du soumissionnaire sera **rejetée**.
- 7) Toute offre ne remplissant pas la condition citée dans l'article n° 04 de l'offre du soumissionnaire sera **rejetée**.

#### Paramètres de notation :

##### 01) Délai de livraison :

$$Ni = \frac{X}{Y} \times 05$$

Ni : Note de l'offre i  
X : Délai proposé par la meilleure offre  
Y : Délai proposé par l'offre i  
05: Note maximale du paramètre affecté à la meilleure offre

## Article 19 : Méthodologie d'évaluation de l'offre financière

### 1. Correction des offres :

Les erreurs arithmétiques seront corrigées en premier lieu sur la base de ce qui suit :

- S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant ce Prix par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé.
- S'il y a contradiction entre lettres et chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra.
- Si le fournisseur n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera écartée.

### 2. Notation des offres:

Les soumissionnaires n'ayant pas obtenus une note technique minimale de 02 points seront disqualifiés.

La note des autres offres recevables est calculée en divisant le prix de la proposition la moins disante par le prix de l'offre considérée et en multipliant le résultat par **60**.

L'offre financière est évaluée selon la formule :

Ni : note de l'offre financière

X : Offre moins disante

Y : Offre considérée

60: note maximale du paramètre affecté à la meilleure offre

$$Ni = \frac{X}{Y} \times 60$$

## Article 20 : Calcul de la note globale

La note globale est égale à la somme des deux notes technique et financière.

## Article 21 : Contact avec le service contractant

Sauf pour l'application des dispositions de l'article 80 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, aucun soumissionnaire n'entrera en contact avec l'administration sur aucun sujet concernant son offre, entre le moment où les plis seront ouverts et celui où la consultation sera attribuée.

Toute tentative d'un soumissionnaire afin d'influencer l'administration en ce qui concerne l'évaluation de son offre, la comparaison entre offres ou les décisions d'attribution de consultation pourra avoir pour résultat de faire écarter l'offre de celui-ci.

## **CHAPITRE IV**

### **ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION**

#### **Article 22 : Critère d'attribution de la consultation**

Le service contractant attribuera la consultation au soumissionnaire dont la **note globale** (somme de la note technique et financière) sera la plus élevée.

Toutefois, si l'offre la mieux disante, retenue provisoirement, paraît anormalement basse, le service contractant peut la rejeter par décision motivée, après avoir demandé par écrit les précisions qu'il juge utile et vérifié les justifications fournies. Dans ce cas et dans le cas où le soumissionnaire retenu se désiste ou si son contrat fera l'objet d'une résiliation, l'administration attribuera la consultation au soumissionnaire suivant dans le classement.

#### **Article 23 : Droit au service contractant d'accepter ou rejeter une ou toutes les offres :**

Le service contractant se réserve également le droit :

a)- De déclarer la consultation infructueuse.

1) Lorsqu'il est réceptionné Zéro

2) Lorsqu'aucune offre n'est pré-qualifiée techniquement.

3) Lorsque les offres reçues sont non conformes.

b)- D'annuler la consultation lorsque les offres reçues dépassent **l'estimation administrative**.

#### **Article 24 : Droit au soumissionnaire non retenu au recours :**

Le soumissionnaire non retenu se réserve le droit de procéder à un recours dans les Dix (10) jours qui suivent l'attribution de la présente consultation. Le recours est adressé à Monsieur le Président de la commission d'évaluation des offres de la faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion - Université de Bejaïa.

-ABOUDAOU-RN 09-Tichy-

#### **Article 25 : Notification de l'attribution de la consultation**

Le service contractant notifiera au soumissionnaire choisi par écrit en courrier recommandé, ou par télégramme, télex, ou télécopie confirmés que son offre a été acceptée.

## **Article 26 : textes de référence**

Les dispositions contenues dans ce contrat sont régies par les textes législatifs et réglementaires en vigueur, notamment :

- L'ordonnance n°66-154 du 08.06.1966 modifiée et complétée par les lois n° 01-08, 01/09 du 26-06/2001 et la loi 09-01 du 25.02.2009, portant code pénal.
- L'ordonnance N° 75-58 du 26.09.1975 portant code civil modifiée et complétée.
- L'ordonnance N° 95-07 du 25.01.1995 relative aux assurances.
- La loi n° 08-12 du 25.06.2008 relative à la concurrence.
- Le décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics
- L'arrêté du 21.11.1964 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux Contrats de travaux du ministère.
- Le décret exécutif n° 05-114 du 7 avril 2005 modifiant et complétant le décret exécutif N° 93-289 du 28 novembre 1993 relatif au certificat de qualification et de classification professionnelle.

Fait à Bejaia le :.....

### **LE SOUMISSIONNAIRE**

(Nom, Qualité du signataire et cachet)  
Lu et accepté